

# Participation et assiduité

**THÉORIE DE L'ART**

**Les étudiant·e·s ont droit à  
TROIS ABSENCES  
non justifiées**

---

**À la 4ème absence ielles sont considéré·e·s comme défaillant·e·s**

- Il est attendu des étudiant·e·s une participation constante et assidue. La nature même des travaux dirigés repose sur l'interaction, l'engagement et la contribution active de chacun·e.**
- La participation sera évaluée sur la base de la qualité des interventions en cours et des recherches menées d'une séance à l'autre.**